Quand la formation professionnelle se professionnalise

OUVERTURE DU CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION ET DE L'ÉCOLE DES CADRES DE L'ASSURANCE, DÉPLOIEMENT DU FONDS INTERPROFESSIONNEL D'ASSURANCE FORMATION ET DE SES OUTILS DE DIAGNOSTIC… : ÇA BOUGE DANS LES RANGS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.

Initiative privée portée par cinq associés issus du secteur de la formation, le CTF (Centre territorial de formation), qui a ouvert ses portes en octobre 2017, rassemble à la fois un département dédié à la formation professionnelle continue et l'École des cadres de l'assurance (voir encadré).
Objectif du CTF* : déployer toute une gamme de formations (80 au catalogue) intra et inter-entreprises dans le secteur tertiaire : formations transversales en « management et efficacité professionnelle » (organisation du travail, gestion du temps, animation de réunion...), en informatique-bureautique, en droit-fiscalité, etc. À ces modules classiques viennent s'ajouter des formules d'accompagnement afin d'apporter, si besoin est, sur son

▲ UNE TRENTAINE DE FORMATEURS INTERVIENNENT POUR LE COMPTE DU CTF (ET DE L'ÉCOLE DES CADRES DE L'ASSURANCE), DIRIGÉ PAR BRIGITTE DESEILLE, RESPONSABLE PENDANT QUINZE ANS D'UN SERVICE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE AU SEIN D'UNE CHAMBRE CONSULAIRE.

▲ IMPLANTÉS ROUTE DE L'ANSE VATA, LE CTF ET L'ÉCOLE DES CADRES DE L'ASSURANCE HÉBERGENT, DANS UN MÊME IMMEUBLE, TROIS SALLES DE FORMATION.

▲ LA SALLE INFORMATIQUE.

poste de travail, un soutien au stagiaire dans son transfert de compétences. Le formateur se déplace et dispense en ce cas un accompagnement individuel ou par équipes. « *Cette approche permet aux entreprises de développer les compétences sur un ou sur l'ensemble des postes de travail, par exemple lors de changements, de réorganisations, lorsqu'un ancien agent de maîtrise passe encadrant ou lorsqu'une entreprise a besoin de refaire sa base de données sous Access pour son fichier clients... On accompagne le salarié* », commente Brigitte Deseille, la directrice du CTF.

INTRA ET INTER-ENTREPRISES

Deux cas de figure peuvent se présenter. « *Soit il s'agit de dispenser une formation inter-entreprises inscrite au catalogue, pour un public issu de diverses entreprises et se retrouvant autour de la table pour une même formation ; auquel cas on garde la main sur la planification, le contenu et la durée* », précise-t-elle. « *Soit l'entreprise préfère une formation contextualisée et adaptée à un petit groupe, voire à une seule personne - un chef d'entreprise par exemple doit intervenir à la télévision et veut progresser sur la prise de parole - et on fait* >>

L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS, UNE DEMANDE, SELON LE CTF.

À L'ÉCOLE DE L'ASSURANCE

Initiée par le Centre territorial de formation afin de se conformer à la refonte de la réglementation sur le Code des assurances imposant, en Nouvelle-Calédonie, une obligation de formation de 150 heures d'habilitation des intermédiaires, l'École des cadres de l'assurance entend répondre à la nouvelle donne imposée par la loi de pays et l'arrêté de 2016**. Une première, fruit d'une initiative privée et qui vient opportunément combler un vide.

ESSEC
BUSINESS SCHOOL

Donnez un nouvel elan à votre activité !

Managers, dirigeants d'entreprise, vous souhaitez développer votre entreprise ? L'ESSEC vous propose son NOUVEAU programme de formation **Management des Unités d'Affaires.** Stratégie, finance approfondie, management avancé, création de valeur et pilotage, ... l'essentiel de la gestion.

Management 5 2018-2019

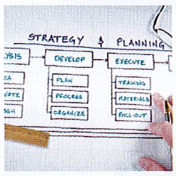

Participez aux réunions d'information
présentation du programme et témoignages de diplômés

- **Jeudi 22 mars**
- **Jeudi 19 avril**
- **Jeudi 17 mai**

Nouméa
18h
CNAM, R. G. Clémenceau
Galerie Espace de Paris

Renseignements et réservations
essec.com@mls.nc - Tel : 79 15 59
www.devenir-essec.nc

<< *alors du sur-mesure, facturé non pas au nombre de participants mais à l'heure.* » Une formation intra peut au demeurant parfois revenir moins cher à l'entreprise.

EXPERTISE ET TRANSPARENCE

Dispensées par des praticiens, professionnels de leur spécialité et souvent issus du monde de l'entreprise, les formations du CTF mettent en avant l'expertise de leurs intervenants et affichent une volonté de transparence arguant que l'entreprise a le droit de connaître et de choisir - ou pas - qui sera amené à intervenir. Par exemple, pour le droit à la fiscalité et les institutions, « *nous travaillons*, indique Brigitte Deseille, *avec une ancienne inspectrice du travail ou, pour l'impôt sur le revenu, avec la chef du service de la Fiscalité des particuliers ou encore, pour les formations institutionnelles, avec le directeur des Affaires juridique du Congrès, pour ne citer qu'eux. Pour moi, un formateur doit conserver la propriété intellectuelle de son module et ne doit pas être interchangeable. C'est le talent du formateur qui fait la valeur ajoutée d'une formation.* »
Dans les cartons du CTF : le déploiement d'autres départements, dont la création envisagée d'un volet axé sur les formations institutionnelles et, à terme, sur les formations diplômantes répondant aux titres professionnels du répertoire RNCP et même au RCPNC***, le Territoire ayant désormais la faculté de créer ses propres diplômes. Une avancée qui ouvre la voie, pour les organismes de formation, au développement de niches de formation propres au Territoire.

* Organisme enregistré auprès de la DFPC (Direction de la formation professionnelle continue) et du FIAF (le Fonds interprofessionnel d'assurance formation).
** Arrêté n°2016-2863/GNC du 6 décembre 2016.
*** RNCP (Répertoire national de la certification professionnelle). RCPNC (Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie).

« C'EST LE TALENT DU FORMATEUR QUI FAIT LA VALEUR AJOUTÉE D'UNE FORMATION. »

FIAF : UN OUTIL DE DIAGNOSTIC

Tous les employeurs du secteur privé sont assujettis à une obligation de financement de la formation professionnelle continue des salariés. Selon leur nombre, le niveau de l'obligation légale, calculée en pourcentage de la masse salariale, sera différent. Si l'employeur a moins de 10 salariés, il versera 0,2 % de sa masse salariale au FIAF (Fonds interprofessionnel d'assurance formation). Au-delà, il devra, en plus de ce versement, consacrer 0,7 % de sa masse salariale au financement de formations continues.
Cependant, le FIAF n'est pas qu'un simple fonds... Méconnus, ses outils de diagnostic et d'évaluation des besoins en formation, le diagnostic court pour les entreprises de moins de 15 salariés et la visite conseil (entretien centré sur la méthodologie de recueil des besoin et d'achat) pour les autres, prévoient un entretien avec un conseiller. Le diagnostic court, plus précis, comprend un état des lieux de l'entreprise à travers l'identification de ses forces et faiblesse et une cartographie de ses métiers permettant de dégager des compétences clés. « *L'employeur destinataire peut ensuite consulter les prestataires (via un annuaire en ligne sur notre site), le diagnostic faisant office de cahier des charges* », explique la directrice du FIAF, Séverine Zimmer. L'objectif poursuivi est d'augmenter le niveau de qualité de l'achat de formations et de mettre en relation les acheteurs et les fournisseurs.